


-Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes-

<p>Agréé par le Ministère de l'Agriculture Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique Fondé pour favoriser l'amélioration du Bouvier des Flandres de race pure</p>		<p>Siège social: M Jean-François Kranklader la Ferrandière, 54, route de saint Maurice 73240, Gresin Tel 0476317967 Jean-françois.kranklader@orange.fr</p>
---	---	---

Procès-verbal de la réunion de Comité
du samedi 24 mars 2018
à Aubervilliers (93)
dans les locaux de la Société Centrale Canine

Ordre du jour :

1. Nouveaux adhérents
2. Courrier
3. Compte rendu de la réunion SCC du 19 décembre 2017
4. Préparation des élections 2018
5. Point sur la Nationale 2018
6. Désignation des juges NE 2019
7. Décision : Clos de la Luette
8. Questions diverses

Début de la réunion à 11h10

Etaient présents : Mesdames Michèle Gaulier - Christiane Lagnié – Françoise Leroux –Michelle Serpaggi
Messieurs Gérard Cacheux - Jean-François Kranklader - Bernard Lagnié et Claude Lefranc

Etaient absents pour raisons médicales :

Mesdames Marie-Geneviève Champromis et Annie Lombardi. Leur absence est excusée.

Le quorum est atteint.

En l'absence de Mme Annie Lombardi, secrétaire du Comité, Mme Christiane Lagnié s'est chargée de la saisie du PV.

1. Nouveaux adhérents

- A ce jour, 116 personnes sont à jour de leur cotisation 2018. Parmi celles-ci nous enregistrons avec satisfaction l'arrivée d'une dizaine de nouveaux adhérents.
- Les élections du Comité devant se dérouler début décembre, le temps mis pour envoyer les lettres de rappel et les retours éventuels de réinscription, ne permettront pas de respecter le délai des 9 mois nécessaire pour être électeur. Il est décidé à l'unanimité de ne pas tenir compte de ce décalage pour les renouvellements.
- Il est rappelé aux adhérents que la « cotisation découverte » est réservée aux nouveaux venus dans notre Club et ne pourra être accordée aux personnes ayant déjà cotisé au « tarif normal ». le bulletin d'adhésion a été modifié en ce sens et exceptionnellement un courrier sera adressé aux personnes ayant commis cette erreur.

Mme Leroux enverra le courrier recommandé de relance aux retardataires début avril, la date des retours étant fixée au 30/04/2018.

2. Courriers

a. Lettre de la SCC concernant le paiement des indemnités de confirmation soit :

- ✓ Pour le troisième trimestre 11 Bouviers des Flandres et 2 Bouviers des Ardennes
- ✓ Pour le quatrième trimestre 19 Bouviers des Flandres et 3 Bouviers des Ardennes

b. L'Assemblée Générale Ordinaire de la SCC a été fixée au 04/05/2018. Le CFBFA disposant de 1 voix, celui-ci sera représenté par M Gérard Cacheux (cette date coïncidant avec une période de grève SNCF)

3. Compte rendu de la réunion SCC du 19 décembre 2017

Mme Françoise Leroux a représenté le CFBFA à cette journée d'information durant laquelle ont été évoqués les points suivants :

- Introduction de la journée par le Président de la SCC
- Présentation du nouveau portail Internet de la SCC
- Présentation du site LOF SELECT
- Présentation du site GENODOG
- Point sur la gestion des manifestations
- Exposé sur la gestion et l'amélioration des cheptels raciaux
- Point sur la saisie des examens de santé
- Questions diverses

Le compte rendu de cette journée comportant 44 pages, le Président enverra les fichiers correspondants à tous les membres du Comité pour information et après étude, certains passages pourront faire l'objet d'une parution sur le Bulletin du Club ou sur le site.

4. Préparation des élections

- 2 sièges restent vacants et 4 membres du Comité voient leur mandat arriver à terme :
 - Mme CHAMPROMIS Marie-Geneviève
 - Mme GAULIER Michèle
 - Mme LEROUX Françoise
 - M KRANKLADER Jean-François
- La Commission des Elections sera constituée de :
 - M CACHEUX Gérard (Président de Commission)
 - M LAGNIE Bernard
 - Mme Annie LOMBARDI
- Le calendrier électoral a été fixé de la manière suivante :
 - **Début avril** : information générale sur le site du Club
 - **Début juillet** : appel à candidature suivant les critères définis dans les statuts (sur le bulletin, sur le site et à chaque candidat potentiel). Réglage des derniers points de détail lors de la réunion du 07/07.
 - **20 septembre** : clôture des candidatures avec détermination de la liste officielle des candidats retenus en marge de l'Assemblée Générale lors de la Nationale d'Élevage du 22 septembre.

- **15 novembre** : envoi du matériel électoral à chacun des électeurs
- **5 décembre** : date limite d'envoi des votes par correspondance
- **8 décembre** : assemblée électorale : dépouillement des votes, proclamation des résultats et constitution du nouveau Bureau du Comité.

M Claude LEFRANC ouvrira une boîte postale destinée au recueil des votes par correspondance durant une période précisée ultérieurement.

Mme Annie LOMBARDI réservera une salle et une urne auprès de la SCC pour le 08/12/2018

NB : la Société Cedia interrogée par nos soins, pourra prendre en charge une grosse partie de la préparation matérielle et administrative de ces élections.

5. Point sur la Nationale d'Elevage 2018

A ce jour, pratiquement tous les points en suspens relatifs à cette manifestation ont été réglés :

- Concernant la boutique, un point sera fait à l'issue de la Régionale Sud-est et une commande éventuelle de réassort sera effectuée par Mme Michelle Serpaggi.
- Le 3^{ème} Homme Assistant a été désigné : il s'agit de M L. MERLE (N1) du Club Canin de BRESSOU (36).
- CEDIA nous a donné son accord pour prendre en charge le catalogue et nous aider dans la préparation de cette manifestation.
- A l'unanimité, il a été décidé de maintenir le principe du cadeau de bienvenue aux exposants, aux juges et aux organisateurs. Ceux-ci ont été déterminés, M Gérard CACHEUX se chargeant de leur réalisation ;
- Il a été aussi acté de maintenir la tombola et le chèque à l'affixe le plus représenté.
- Jean-François KRANKLADER présente la sélection et le devis des récompenses prévues pour le concours en Ring et l'exposition du dimanche. Vu l'état des stocks restant chez Mme GAULIER et chez M CACHEUX, le Comité décide d'annuler l'achat prévu de 2 lots de coupes en réalisant ainsi une économie de 150€00.
- Tous les cadeaux et récompenses seront regroupés chez Gérard CACHEUX, charge à lui de les ramener pour la Nationale d'Elevage.
- Le Club de la Souterraine s'est proposé de prendre en charge toute la partie restauration de notre Nationale, cela devant nous permettre de réduire nos coûts et de répercuter cette baisse sur les prix proposés. Ses propositions nous sont parvenues la veille de la réunion et elles semblent devoir nous convenir. Mme Michèle Gaulier demande une alternative au plat principal proposé pour le repas du Samedi soir. Demande faite et validée.
Les repas de midi seront pris sur site, le repas du Samedi soir (20h) à la salle du Coq à l'issue de l'A.G. Entre temps, les membres du Comité présents offriront un apéritif aux participants.
- Le Président prendra contact avec M David MADELENAT, Président du Club Canin de la Souterraine pour confirmation des prix et mise au point des derniers détails.
- Le lot de génisses pour le CANT n'a toujours pas été retenu, le CFBFA étant encore à la recherche d'une éventuelle solution moins onéreuse car ce poste reste très coûteux vu le peu d'inscriptions enregistrées ces dernières années.

– Mme Françoise LEROUX informe les membres du Comité que l'exercice 2017 sera quasiment à l'équilibre. Mais la Nationale d'Élevage reste encore déficitaire malgré un don de Monsieur Serge GUILLAUME qui a rétrocédé au CFBFA une partie de ses frais de déplacement, suite à sa venue pour y juger les mâles, ce dont nous le remercions grandement.

– A l'unanimité les membres du Comité **valide le changement d'âge minimum pour le TAN et le porte à 9 mois au lieu de 10.**

De même sur proposition du Président de la Commission Utilisation, une précision est apportée au **Groupe Compétition. Celui-ci sera réservé aux chiens ayant au moins le niveau 1 dans les disciplines autorisées.** Les chiens qui participeront au concours du samedi seront inscrits automatiquement et gratuitement dans ce groupe.

Il est rappelé que les adhérents bénéficiant d'une « offre découverte » ne bénéficieront pas d'une réduction sur les inscriptions, cette année encore.

– Les feuilles d'inscription vont très rapidement être réactualisées de ces modifications et mises en ligne sur le site du Club et sur Cedia.

6. Juges pour la Nationale 2019

La présence de M KERFRIDEN étant acquise (si celui-ci obtient sa qualification), les membres du Comité, au regard des délais et des coûts de frais de déplacement, doivent faire un choix pour 2019, en tenant compte du nombre possible de participants.

- 1 juge de travail + 1 juge de beauté (solution la plus économique)
- 1 juge de travail – beauté + 1 juge de beauté (solution raisonnable mais limitée)
- 1 juge de travail + 2 juges de beauté (solution idéale mais la plus onéreuses)

Une fois ce choix déterminé, ils devront rapidement prendre position sur le ou les noms retenus. Cette consultation se fera courant avril.

7. Décision concernant l'Élevage du « CLOS DE LA LUETTE »

Lecture des courriers envoyés début janvier par le Président du CFBFA au Président de la SCC et au Président de la Commission d'utilisation de cette même société et sans réponse à ce jour, concernant une chienne appartenant à cet élevage et qui portait sur :

- ✓ Présentation à une épreuve de travail et tentative de validation d'un titre de travail alors que l'âge requis n'était pas atteint.
- ✓ Inscription à 2 expositions en classe travail, sans avoir obtenu les résultats nécessaires à cette classe.
- ✓ Changement de classe d'inscription par 2 fois les jours d'exposition, sans justification (pratique interdite par le code des expositions).
- ✓ Déclarations contradictoires aux décisions de la SCC et avec celle d'un juge.

Au vu de ces éléments et des fonctions de Madame et Monsieur Nicolas au sein de la SCC et du CFBFA (anciens membres du Comité du CBF, juge officiel de bouvier, président d'un club d'utilisation, testeur officiel de notre Club, Délégués régionaux, éleveurs recommandés SCC, etc....) les membres du Comité, sans préjuger de possibles sanctions officielles de la SCC (celle-ci ayant déjà invalidé les résultats du concours de cette chienne) décident, à l'unanimité, de sanctionner cet élevage et ses propriétaires.

Le détail de ces sanctions sera officialisé dès lors que les intéressés auront été avisés par un courrier officiel, si aucun autre élément n'est versé au dossier,

8. Questions diverses

– Le Président évoque l'inscription d'une Bouvière en « race pastorale » lors du dernier CGA. Cette inscription et surtout le résultat obtenu, a soulevé quelques contestations de la part de certains Clubs de bergers français. Ceci est dû à l'imprécision des feuilles d'engagement qui ne stipulent ni les critères ni le niveau exigés pour participer à cette manifestation d'autant qu'un justificatif doit être fourni avant l'entrée sur le ring.

Jean-François KRANKLADER revendique et assume totalement la responsabilité de cet engagement destiné à mettre notre race en valeur.

– Remise par Mme Christiane LAGNIE d'une lettre de démission de Mme Liliane OBERT de son rôle de délégué régionale.

– Mme Françoise LEROUX, Trésorière du Club, demande que, pour raisons de facilités et d'intérêts, le compte du Livret A de la Poste soit résilié et que les sommes restantes soient versées sur le nouveau livret de la Caisse d'Epargne où se situe déjà notre compte courant.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

– Le Comité valide la **réduction du nombre de Spéciales en 2019 à 5 (1 par territoire)**. La répartition sera effectuée après publication du calendrier officiel.

– Les grilles de cotation définitives pour nos 2 races nous ont été envoyées par la SCC, elles seront prochainement mises en ligne.

– Confirmation de la date de la prochaine réunion du Comité fixée au 07/07/2018.

– Un mail du service juridique de la SCC nous demande de mettre à l'ordre du jour de notre prochaine AG une petite correction du Règlement Intérieur relatif au délai de convocation de cette assemblée.

– Jean-François KRANKLADER renverra à M KERIHUEL, Président de la Commission Troupeau, le courrier qui lui a été transmis en Février 2017, resté sans réponse à ce jour, concernant le report de l'âge limite supérieur pour le CANT bovin.

– Mme Françoise LEROUX a décelé sur certains de nos documents mis en ligne sur le site, des erreurs ou des imprécisions. Le Comité lui confie la charge des corrections

– Le Président évoque le contenu du prochain bulletin demandant aux participants de fournir des articles de fond (administratifs, toilettage, standard, etc....)

– Communication des frais de déplacement relatifs aux membres du Comité.

– Après un dernier tour de table et les remerciements à tous pour le travail fourni dans une excellente ambiance, très constructive, la séance est levée à 16H00.

Le Président

la Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Kranklader', written over a faint, light-colored rectangular stamp.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C Lagnie', written over a faint, light-colored rectangular stamp.